

## Rupture Conventiennelle Collective à la Caisse des Dépôts

### *Une honte !*

Alors que la Caisse des Dépôts doit rendre public le 10 avril les résultats 2018 de la CDC, qui comme chaque année, devraient se situer entre 1,5 Md€ et 2,5 Md€, un projet d'accord sur une rupture conventionnelle collective a été présenté aux organisations syndicales.

Ce projet porterait sur une suppression d'une centaine d'agents pour le moment. Il s'adresse aussi bien aux salariés de droit privé qu'aux fonctionnaires de la CDC.

Pour tous les personnels de la CDC les voyants sont au rouge.

Pour les personnels privés, le compte n'y sera pas et pour les fonctionnaires, outre le fait que leur indemnité de rupture sera fiscalisable comme pour leurs collègues, il est inutile de rappeler qu'aucun fonctionnaire ou personnel sous statut n'a droit à l'indemnisation chômage.

Sous le prétexte fallacieux d'alléger la masse salariale, le directeur de la CDC répond avec cette rupture conventionnelle collective à la demande formulée par M. Le Maire, Ministre de l'économie et des Finances dans sa lettre de mission.

**FO Finances** et son syndicat national de la CDC ne peuvent pas accepter une RCC alors que, d'une part, la CDC génère des résultats plus que confortables, et d'autre part, la CDC n'a jamais eu autant recours aux intérimaires et contractuels du fait d'activités exponentielles et notamment d'objectifs en région liées à la Banque des Territoires ! C'est une aberration !

La CDC a toujours été à la pointe des évolutions de la Fonction Publique. A cette occasion elle sert de laboratoire « anti-social ».

La casse du statut général de la Fonction Publique est en marche. Au travers de cette proposition, la CDC en est l'avant-garde.

D'ores et déjà, le syndicat majoritaire de la CDC (l'UNSA), dans une vision opportuniste et de court terme, accueille avec bienveillance cette proposition et voudrait même la voir étendue à plusieurs centaines de salariés.

Ce projet n'est que l'antichambre du projet de "transformation de la Fonction Publique " et les prémices de la réforme des retraites.

**La rupture conventionnelle collective est une des mesures emblématiques des ordonnances Macron, votées en 2017 et dont FO demande l'abrogation.**